Zeitschrift: Générations

Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif

Band: - (2019)

Heft: 115

Artikel: Faut-il interdire aux randonneurs l'accès aux pâturages?

Autor: Verdan, Nicolas / Junod, Étienne / Cattaneo, Pietro

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-906168

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faut-il interdire aux randonneurs l'accès aux pâturages?

Un troupeau de vaches a récemment tué un chien et blessé son maître, entre Bannalp et Chonegg (NW).

«La vache est une proie, le randonneur est un prédateur»

ÉTIENNE JUNOD, SPÉCIALISTE DU SERVICE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DANS L'AGRICULTURE (SPAA)





«Les randonneurs sont généralement bien conscients des dangers potentiels »

PIETRO CATTANEO, RESPONSABLE *DOMAINE CHEMINS PÉDESTRES »

Faut-il interdire l'accès aux pâturages où se trouvent des vaches allaitantes?

Non, je ne crois pas qu'une interdiction générale soit forcément appropriée. En revanche, une interdiction des chiens, ou pour le moins fortement déconseiller aux promeneurs d'emmener leur chien, pourrait être une solution.

Faut-il déplorer que les promeneurs qui traversent les alpages ignorent tout de la réalité de la paysannerie de montagne et du monde des vaches?

Effectivement, beaucoup de randonneurs (et d'autres!) ne sont pas conscients que les vaches sont chez elles sur le pâturage et que le randonneur doit se comporter comme un invité. La vache est une proie, le randonneur est un prédateur. Si, si! Il a les deux yeux «en face», alors que la vache les a sur les côtés. Si le ou les bovins se sentent menacés, ils peuvent réagir par la fuite ou l'attaque. Les randonneurs perçoivent la vache comme pacifique, ce qu'elle est fondamentalement. Cependant, ils ne savent pas ce qu'elle ressent comme menace et ne savent pas non plus comment «lire» le troupeau ou l'individu bovin.

Comment sensibiliser les randonneurs aux risques encourus lorsqu'ils s'approchent d'un troupeau de vaches?

Nous proposons notamment un «sentier didactique» composé de 15 panneaux informant les promeneurs sur l'éthologie des bovins et sur les justes comportements. Un de ces sentiers se trouve en place au Weissenstein (SO). Nous avons également une animation «Dialogues avec un troupeau». Elle a été présentée à des groupes de marche Pro Senectute ainsi qu'aux accompagnateurs de ces groupes.

Craignez-vous une restriction, voire une interdiction d'accès aux pâturages où se trouvent des vaches allaitantes?

Suisse Rando s'engage beaucoup pour prévenir les accidents et fournir des informations. Les chiens sont souvent impliqués dans de tels incidents. Toutefois, nous ne constatons pas d'augmentation de leur nombre, ce qui justifierait une telle mesure. Nous travaillons depuis plusieurs années avec les organisations agricoles et nous avons développé ensemble des mesures efficaces. A commencer par l'agriculteur, qui doit prendre des mesures de précaution. Si cela n'est pas suffisant, on peut examiner le déplacement du sentier de randonnée ou d'autres mesures.

Les personnes qui traversent les alpages ignorentelles trop souvent la réalité de la paysannerie de montagne et du monde des vaches?

D'après des enquêtes menées dans des domaines similaires, nous savons que les randonneurs sont généralement bien conscients des dangers potentiels. Le comportement inadéquat d'un chien peut aggraver une situation. Ils sont donc concernés par nos mesures de recommandation.

Justement, par quel biais sensibilisez-vous les randonneurs aux risques encourus avec un troupeau de vaches?

Sur notre site web (www.wandern.ch), vous trouvez de nombreuses informations et des recommandations de comportement à ce sujet, avec, notamment, une brochure établissant des règles de comportement, une liste de contrôle, axée sur la responsabilité des détenteurs de bovins. Nous informons aussi les randonneurs sur les pâturages surveillés par des chiens de protection de troupeaux. En fin de compte, on doit également toujours suivre les panneaux d'avertisse-NICOLAS VERDAN ≅ ment sur les sentiers pédestres.